



COMMISSION FEMININE

Mardi 15 Mars 2022

Procès-verbal n °548

Président : Jacques Issartel
Présents : Gérard Bouat , Thierry Truwant
Excusés :
Absents :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : LA MURETTE, MOIRANS, AIX, G U C , CROLLES, ST CASSIEN, EYBENS, BOURBRE, MISTRAL, PASCAL AREGUIAN, DOMARIN, HAUTE TARENTEISE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, GT A C N D , GT NIVOLAS T S C, G A P S

IMPORTANT

La L A U R A et sa commission de féminisation organisent l'opération ELLE et LAURAFoot

Pour favoriser et encourager l'implication des femmes dans la vie des clubs

En partenariat avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS, la ligue vous invite jeudi 31 Mars à 19 h au Groupama Stadium à Decines à l'occasion du match de la ligue des champions O L - JUVENTUS, avec au préalable un débat autour de la femme dans la vie des clubs et du foot régional

Chaque candidate devra proposer à une non licenciée, qui désire s'investir dans la vie du club, de l'accompagner à cette manifestation.

Lien pour s'inscrire avant le 20 Mars : <https://forms.gle/W51ZAD3XSgQPr9PRA>

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D
4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8
Contacter le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie et à partir du 1^e Mars, aucun report ne sera validé sauf raisons exceptionnelles

CHAMPIONNAT U 15

2 ROCHERS

Attention aux horaires transmis aux clubs, c'est la 2^e fois cette saison que cela se produit

Si on veut que le foot féminin trouve sa place dans les clubs, il faut un minimum d'attention aux niveaux des horaires, ce n'est pas normal que le match a été interrompu pour laisser jouer les garçons

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Pour la saison prochaine, la commission fait un recensement des clubs susceptibles d'être intéressés par cette pratique

Actuellement, 3 solutions pourraient être proposées

- Soit, nous réussissons à faire notre propre championnat
- Soit, nous pourrions intégrer un éventuel interdistrict en préparation au niveau ligue
- Soit, nous pourrions éventuellement participer au championnat du Rhône

Pour cela, nous avons besoin de votre perspective pour cette catégorie afin d'anticiper et préparer l'une ou l'autre solution

Pouvez-vous nous donner une pré réponse pour le 31 mars (délai donné par la ligue).

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes
EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, GF 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN.

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55